

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 28 Mars 2023
19 heures 00**

GF/EB

N° 002981

Finances - Budget
Principal - Fixation
des taux de Taxes
Foncieres sur les
propriétés bâties et
propriétés non bâties
et du taux de Taxe
d'Habitation (THLV,
THRS).

Affiché le :

Le Mardi 28 Mars 2023 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 22 mars 2023, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Yannick BONNET donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS donne pouvoir à M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Elhadji NDIOUR donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint)

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Célia BARBIER est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 27

VOTES CONTRE : 4

ABSTENTION(S) : 1

Le rapporteur rappelle que la loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Cette disposition s'est traduite par la suppression du vote du taux de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales (TH) et un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur notre territoire.

Madame le Maire rappelle que la commune dans le cadre de sa politique de maîtrise de la fiscalité locale, a stabilisé ses taux depuis 2011 (délibération n° 1184 du 26 avril 2011).

Afin de pouvoir équilibrer son budget et couvrir l'ensemble des dépenses nouvelles liées à l'inflation, à l'augmentation de l'énergie et du point d'indice touchant le chapitre 012, il est proposé au Conseil Municipal une légère augmentation des taux

d'imposition et de les voter comme indiqué :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties** 39,29 % en lieu et place de 38,29 %
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties** 35,33 % en lieu et place de 34,43 %
- **Taxe d'habitation sur les Logements Vacants** 17,59 % en lieu et place de 17,14 %
- **Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires** 17,59 % en lieu et place de 17,14 %

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux d'imposition proposés ci-dessus.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERER**

Adopte les taux de fiscalité locale énoncés ci-dessus pour l'année 2023.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Célia BARBIER

POUR EXTRAIT CONFORME



LE MAIRE
Yvonique ARNAUD-DELOY